

Des « dossiers agents » existent sur site. La DT peut-elle nous fournir la liste des documents qui peuvent et ne doivent pas y figurer ?

Les tandems, PDVI, EIF, les 701 durant leur période de validité, les lettres d'observation et tout ce qui concerne les formations peuvent se trouver dans ce dossier de site.

La délégation Fo n'est pas d'accord pour les 701, et les lettres d'observations, et va étudier le problème.

La délégation FO demande s'il y a des directives de la part de la DT pour l'attribution de la Prime ? Si oui, quels sont ces critères d'attribution ?

Elle va de 50 € à 300 € la « norme » étant de 200 €.

Le maxi étant de 150 € pour la partie équipe et 150 € pour la partie individuelle.

Le site reçoit 200 € par agent et qu'il restitue la somme non utilisée à la DT, qui elle-même la restitue à d'autres agents.

La délégation FO demande si un renouvellement de l'accord cadre régional sûreté doit avoir lieu prochainement ? Si oui quelles évolutions et modifications sont prévues ? Les agents doivent-ils avoir peur de travailler dans des conditions une nouvelle fois dégradées ?

Le sujet va être évoqué à la CPRS du 25 mai. La direction pourra nous en dire plus après cette date.

La délégation FO demande un état des lieux des mutations (interne brigade et externe à la brigade) en cours.

Fait en séance.

La délégation FO demande quant auront lieu les prochains entretiens pour intégrer l'UNIR ?

Pas de date prévue, les derniers ayant eu lieu récemment.

La délégation FO demande quels sont les sites qui sont dotés de « kit de saisie de marchandise » ?

Ces kits n'existent pas.

La délégation FO demande de refaire un point sur les agents qui ne sont pas encore assermentés.

Un agent a été récemment chargé du suivi spécifique de ce dossier, et toutes les demandes ont été relancées.

La délégation signale qu'il est très difficile de travailler sur les sites de Goussainville et Aulnay, qui ont beaucoup de jeunes agents, et où parfois une équipe entière est non assermentée.

La délégation FO demande à ce que les MC des sites d'un même secteur soient consultables par les agents pour un meilleur suivi des faits.

La DT préfère que les agents consultent les CRJ sur intranet.

La délégation signale que les agents n'y trouveront que les faits marquants, mais dans les mc il y a aussi des informations qui peuvent être utiles (description d'individu ou de bande).

La délégation FO demande comment se fait-il que les agents de Compiègne n'aient plus accès aux différents sites de Creil ?

Le chef d'agence assure qu'ils ont accès au site SUGE de Creil. Pour l'accès parking, local ECT ou circulation

il faut se rapprocher du DLS.

Les agents du site de Compiègne se demandent s'il est normal que leur DPX s'inquiète de l'état de son site la veille d'un audit ?

La DT trouve que c'est normal, mais qu'il doit s'en inquiéter aussi le reste de l'année.

La délégation FO demande un état des lieux des agents de la brigade qui doivent être formés pour l'accès LGV.

Des formations sont prévues, le nombre d'agents à former sera communiqué dans le CR (Sites de Goussainville, Aulnay, Creil, et sans doute Compiègne).

La délégation FO demande que la prime de saisie informatique soit attribuée aux qualifications D et E.

Ce n'est pas prévu règlementairement pour les E. Pour les D ils doivent faire des tâches spécifiques de saisie, et non uniquement du travail sur écran. La DT étudiera les cas qui lui remontront.

La délégation FO demande des moyens supplémentaires, humains et matériels, pour les vols de câbles.

Au national, 200 sésames ont été commandés, dont une partie sera attribuée à Paris-Nord. Sur les 300 emplois supplémentaires annoncés, une partie sera dédiée à la lutte contre ces vols. Une cellule expertise à la DD Suge, et peut être des agents dédiés sur les DT. Sur la DT, un poste a été créé pour s'occuper de Sésame.

La délégation FO demande qu'un délégué du personnel soit présent lors des « constats » de Tir et Tis.

Ce ne sont pas des constats, donc pas délégué prévu. Suite à des échecs récents, la note sera attribuée tout au long de la formation, et non plus uniquement à l'épreuve d'habilitation.

La délégation FO demande à quoi correspond la cotisation UNPMF sur certaines fiches de paye des personnels PS 25 ?

C'est une mutuelle à laquelle cotise l'entreprise fin d'indemniser les 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie.

La délégation FO demande un rappel de l'IPA/ICPA des agents ayant eut leur port d'arme avant leur arme de service.

Si c'est du à une lenteur administrative, ce sera fait.

Les agents de Compiègne demande à connaître l'utilité des 14h-22h sur leur site. Des actes de malveillances ont-ils lieu sur leur secteur pendant ce créneau horaire ?

Ces horaires sont adaptés à l'accompagnement de deux trains dits « sensibles ».

Prochaine DP le 16 juin faite remonter vos questions avant le 09 juin 2011.

SUGE
Paris Nord
En avant les revendications !



Déclaration FO

Nous prenons acte de la décision des 4 Fédérations Syndicales dites « représentatives », la CGT, la CFDT, l'UNSA, et SUD, d'exclure totalement Force Ouvrière des instances de l'entreprise.

Nous prenons acte également de la décision des secteurs régionaux de ces mêmes Organisations Syndicales de se comporter en valets zélés de leurs fédérations, et d'exclure la 2^{ème} OS de la région, qui représente 1 cheminot sur 4 de Paris-Nord, des commissions et du bureau du CE. Quel mépris pour la démocratie et pour le vote des cheminots.

Nous avons pour habitude à Force Ouvrière de pratiquer l'unité à la base, et nous essaierons de travailler avec les élus de toute tendance, mais dans ce contexte cela sera difficile.

Mais tout élu d'une autre organisation syndicale qui désapprouve cette attaque contre la démocratie, a le loisir de la dénoncer lors d'une déclaration officielle à cette DP.

Compte rendu de la DP du 19 mai 2011

La délégation FO reprend la question 15 de la DP du 2 mars 2010, à savoir si une réunion de site est envisagée rapidement sur le site d'Ermont, d'autant plus que les réunions d'équipe n'ont plus lieu ? La réponse de la direction était qu'une réunion d'équipe était prévue en mars et une réunion de site en avril. A ce jour, aucune de ces réunions n'a eut lieu. Etait-ce un effet afin de restaurer le calme sur le site d'Ermont ? Ces réunions auront-elles enfin lieu avec au minimum la présence du DT ?

L'emploi du temps du Directeur Territorial n'a pas permis cette réunion. Une réunion de site est d'ores et déjà prévue pour le 27 juin 2011 avec la présence du DT. Les réunions d'équipe sont souhaitables.

L'entreprise préconise le covoiturage, la délégation FO demande pourquoi ceci n'est pas appliqué sur le site d'Aulnay ?

La Direction Territoriale est favorable au covoiturage, cependant ce n'est pas un élément prioritaire pour la constitution des équipes.

Des reconnaissances en hélicoptères ont été effectuées sur la GC par plusieurs cadres. La délégation FO demande s'il n'aurait pas été plus judicieux de proposer la place à des agents opérationnels ? Il serait bon également d'avertir les équipes sur le terrain quand des missions en hélicoptère sont prévues.

Dans un premier temps, les accompagnements en hélicoptères étaient effectués par les cadres infra et Suge. 14 vols étaient programmés mais seulement 4 ont eut lieu et ont été accompagné par des cadres de la Suge. Toutes les équipes ont dû être prévenu de ces missions par le PCNS. Il est envisageable que des maîtrises effectuent aussi ce genre de mission.

La délégation FO rappelle que ce sont souvent les agents qui connaissent le mieux le secteur étant donné qu'ils y travaillent tous les jours.

Le site d'Aulnay demande s'il est normal qu'un DPX vienne sur un jour férié pour effectuer du travail administratif alors qu'il est demandé aux agents de réduire les EVS ?

Le DPX finissait son travail avant ses congés.

La délégation FO pense qu'il serait préférable à l'avenir que le DPX termine son travail administratif sur une journée non fériée.

La DT trouve-t-elle normale qu'un DPX d'Aulnay demande à ses agents en tenue lors d'une mission civile de sécurisation de gare en employant des termes à la limite de la déontologie et de verbaliser le plus possible même sans motif valable à l'origine ? Que compte-elle faire pour remédier à ce genre de demande ?

Le DT n'a jamais entendu de tel propos des DPX ou ceux-ci ont été sortis de leur contexte. Une mission Suge ne peut pas toujours payer et la verbalisation fait partie des missions de la Suge. Cependant les termes employés ne sont pas acceptables.

La délégation FO souhaiterait avoir des informations sur la création d'un bureau à Roissy Charles de Gaulle. Quels seront les effectifs, les missions, les horaires, l'encadrement, les missions ?

La création de ce bureau est toujours à l'heure actuelle un projet prévu pour fin 2011. Les locaux situés à Charles de Gaulle 2 sont en cours d'examen pour effectuer une extension. Ce bureau sera rattaché à Aulnay. Les horaires sont pour l'instant inconnus mais « la ligne B » souhaite une présence sur toute la journée (possibilité de 3x8 avec les effectifs d'Aulnay).

Union Régionale Force Ouvrière des cheminots de Paris Nord

185 rue du Fg St Denis - 75010 PARIS

✉ urfopn@wanadoo.fr

🌐 www.focheminotsparisnord.com

☎ 01 55 31 51 60

ou 215 160

☎ 01 55 31 54 91

ou 215 491



La délégation FO demande si des mouvements de personnel maîtrise et cadres sont prévus dans les 6 mois à venir sur la DT ?

Des mouvements sont prévus mais la DT ne communique pas encore dessus, car ce n'est pas finalisé.

La délégation FO demande à ce que leur soit fourni le « cadre d'organisation » de chaque site de la DT ?

Il existe un CO uniquement pour la Direction Territoriale. Un organigramme sera fourni dans le Compte Rendu de la DT.

La délégation FO demande s'il est prévu de passer le site d'Aulnay en agence ?

C'est une conséquence possible de la création du bureau de CDG2.

La délégation FO demande quelle est la démarche à suivre lorsqu'un OPJ refuse de signer une remise à OPJ ? **Il faut l'indiquer sur le rapport et la MC ainsi que le signaler au PCNS. Il ne faut pas oublier de proposer systématiquement la remise à OPJ et bien tracer le refus.**

La délégation FO déplore que l'officialisation de ce papier n'ait pas encore vue le jour ! Ce devrait être la priorité de l'entreprise. Depuis que notre collègue a été emprisonné injustement, les remises d'interpellés aux forces de l'ordre sont toujours effectuées dans un vide juridique concernant la protection des agents SUGE.

La délégation FO demande à partir de quelle période d'absence (pour grossesse ou arrêt maladie/travail, congé sans solde...), un agent doit-il effectuer une remise à niveau (Tis, tir, PS9, pénal...) ? Quel texte réglementaire encadre cette démarche ?

A partir de 3 ou 4 mois d'absence. Une étude est faite au cas par cas. Le cas particulier mentionné en séance va être examiné pour que la collègue puisse reprendre le terrain et récupérer ses EVS. Aucun texte n'encadre cette démarche.

La délégation FO ne comprend pas que les agents soient traités au cas par cas, avec des incohérences (agents arrêtés 9 mois qui ne repassent rien, et agents arrêtés 6 mois qui doivent repasser TIS et Tir). Nous demandons qu'il n'y ait aucune perte d'EVS lors de la reprise et jusqu'à la remise à niveau.

La délégation FO demande quand une formation sera dispensée aux agents concernant la LOPSI2 ? Peut-on d'ores et déjà l'appliquer ?

La DT attend que l'entreprise adapte le texte qui n'est pour l'instant pas applicable. Une formation sera dispensée après les transpositions de l'entreprise.

La délégation FO demande : Qu'en est-il de la prime de Sujétion Transilienne pour les agents de l'EAR ?

La Direction Transilien a été entendu à ce sujet. Cette prime ne leur est pas attribuée car ils ne font que de l'accueil et pour toucher cette prime il faut également faire du guichet et le tour de gare.

La délégation FO étudie encore ce problème car il semble que les agents d'escale des grandes gares qui effectuent les mêmes missions que les agents de l'EAR, touchent cette prime.

La délégation FO demande : Les agents de l'escale de

l'EAR ont été sondés pour savoir s'ils étaient volontaires pour conduire les véhicules de service de la Suge. Qu'en est-il de cette démarche ?

Cette question sera traitée lors du prochain CHSCT.

La délégation FO demande : Les agents de l'EAR souhaitent savoir par qui ont été réalisées les notations ? En effet, certains agents semblent ne pas obtenir de réponse concrète de leurs DPX car ceux-ci se renvoient la balle.

Les notations se font en 3 étapes : le DPX métier, qui effectue les tandems, s'entretient avec le DPX d'équipe, il y a ensuite une harmonisation des notations au niveau de l'EAR puis les notations au niveau régional.

La délégation FO pense que c'est une situation inconfortable, car ce n'est pas le n+1 comme dans les autres services qui effectue la notation, il ne fait que donner un avis. Si les DPX se renvoient la balle, le plus simple serait qu'ils fassent le retour de notation à 2.

La délégation FO demande à ce que lui soit fourni la liste des trains impératifs sur la DT.

Les trains contractualisés n'ont pas changé. La liste sera fournie dans le CR de la DT.

La délégation FO demande à quoi sert la rédaction d'un 7P1 alors que l'agent est déjà informé de la sanction qu'il va lui être adressé ?

La sanction vient après le 7P1 par l'ouverture d'un 702. Le DPX ne peut pas déterminer à l'avance la sanction.

Il est en effet logique d'attendre les explications écrites de l'agent avant de déterminer une sanction.

La délégation FO demande quand sera enfin installé le système d'assistance vidéo sur Pontoise et Méru ?

Méru : Normalement il est en fonction. Le responsable vidéosurveillance arrive à visualiser de Paris. Il se déplacera sur le site pour voir quel est le problème.

Pontoise : La gestion du projet est toujours en cours, c'est l'Asti qui s'en occupe.

La délégation FO demande : Un agent de Beauvais a été proposé à la qualification C à condition de changer de site. La DT encourage-t-elle cette façon de faire alors qu'une place de Qualification C était disponible sur place ? Idem pour des agents d'autres sites qui auraient accepté la qualification C s'ils avaient su qu'une place était disponible sur Beauvais.

La DT voit plutôt un intérêt à nommer ses Qualif C sur place. Les notations se font par rapport aux qualités de l'agent puis à sa mobilité. Une harmonisation est ensuite effectuée.

La DT déplore le fait que tous les sites n'aient pas eut la même information à donner aux agents sur les places à pourvoir.

La délégation FO dénonce que sans une mobilité les qualités professionnelles de l'agent ne sont pas reconnues pour l'accès à la qualification C. Il serait mieux de les nommer sur une liste d'attente, ce qui leur permettrait d'accéder à la qualif C quand un poste correspondant à leur choix se libère. Les agents concernés vont être écœurés car ils auraient été proposés C si on leur avait parlé du poste de Beauvais dans les possibilités de mobilité.

Les agents du site d'Ermont et de Persan n'ont toujours pas reçu l'information sur le nouveau code des transports. Cela est-il prévu ou les agents doivent-ils se débrouiller par eux-mêmes pour trouver ces informations ?

L'information doit être fournie rapidement.

Les agents de la DT se demandent si le Gilet Pare Balle est devenu un EPI étant donné qu'il est demandé obligatoirement aux agents de le porter, pour n'importe quel horaire et n'importe quelle mission ? La délégation FO rappelle que sa demande a toujours été que le port soit à la discrétion de l'agent.

Cette question sera traitée lors du prochain CHSCT mais le DT y apporte tout de même une information.

Pour le Directeur Territorial, le port du gilet reste obligatoire et sans discussion possible à ce sujet.

La délégation FO demande quelle réglementation permet à la hiérarchie de palper ses agents afin de s'assurer du port du Gilet Pare Balle à port discret ?

Cette question sera traitée lors du prochain CHSCT mais le DT y apporte tout de même une information.

Aucune personne n'a compétence pour palper les agents pour s'assurer du port du GPB.

Suite à la position de la DT de Paris Est concernant le PDVI, la délégation FO a décidé d'étudier cette faille juridique et conseille dès à présent aux agents de la DT de Paris-Nord de ne pas passer leur PDVI.

Les refus seront traités au cas par cas.

La délégation FO continue ses investigations à ce sujet, et précise qu'elle revendique un passage tous les trois ans, sans conséquence autre que l'envoi en formation, avec un temps prévu sur le temps de service pour réviser.

La délégation FO demande pourquoi certains tuteurs de jeunes embauchés récemment, ne peuvent bénéficier de la prime tutorat ?

La délégation FO demande que des tuteurs soient systématiquement affectés à un agent PS25, même si ce dernier est commissionné rapidement. A noter que sa formation est la même qu'un agent au statut, donc l'accompagnement doit être le même pour favoriser l'arrivée d'un nouvel agent dans l'entreprise.

Il y a peu de formations tuteurs prévues. Pour les agents qui n'ont pas encore été formés, la DT ne voit pas d'objection à ce que les agents touchent leur prime en attendant de partir en formation. Toute fois une réserve est émise pour les agents PS25. La DT émet l'idée de leur attribuer un référent mais non primable.

La Délégation FO souhaite que tout tuteur (ou référent) touche la prime de tutorat ou une gratification exceptionnelle équivalente..

La délégation FO s'oppose à ce que les PV pour infraction routière soient payés par les agents. Les représentants rappellent à la direction que les agents n'ont aucune obligation de conduire, et que sur plusieurs heures de conduite, à toute heure, une erreur de vigilance est vite arrivée.

La direction prend acte de notre position.

La délégation FO demande que les agents contractuels soient repris au cadre permanent, afin d'avoir les mêmes avantages que leurs collègues étant donné qu'ils font le même travail, avec les mêmes risques. Les 25 ans

minimum ont-ils évolués avec les « contre-réformes » des retraites ? L'annexe à l'accord national sur les 35 heures est-elle toujours d'actualité ?

Le RH254 et RH910 sont appliqués. Il n'y a pas tant de différences que ça avec le cadre permanent et des équivalences au niveau des grades. L'accord sur les 35h est toujours d'actualité, il suffit d'en faire la demande et de remplir les conditions.

La délégation FO précise que l'accord mobilité (que FO n'avait pas signé) permet le licenciement des PS 25 en cas de réorganisation, ce qui n'est pas le cas des « cadre permanent ». De plus, le PS25 n'a pas de recours sur ses « notations », et les délégués ne peuvent pas le défendre car ils n'y ont pas accès. La délégation va étudier les pistes possibles de régularisation.

La délégation Fo demande pourquoi après le rattachement du site de Persan à l'agence Persan-Beauvais, des missions sur l'agence Nord-ouest continuent d'être programmées ? D'autant plus que les accompagnements sur les TER se multiplient, dans la logique de la nouvelle organisation.

Les agents de la DT peuvent travailler sur tout le secteur de la DT. Il y a une mutualisation entre les sites. La nouvelle organisation se met en place progressivement.

La délégation FO ne s'oppose pas aux interventions des équipes sur toute la DT (voir sur une autre DT, mais les missions contractualisées (GCB, UACV, etc...) doivent rester sur le périmètre de l'agence, pour la sécurité des équipes qui connaissent bien leur secteur.

La délégation FO demande si il est normal que le PC Suge dise à une équipe de faire le 17, car elle lui signale un fait qui se passe sur la VP ? N'est-ce pas une perte de réactivité ? (Appel d'une équipe de Persan le 12 avril à 23h30).

La DT n'a pas encore obtenu de réponse du PCNS. La réponse sera dans le compte rendu de la Direction Territoriale.

Les agents de Persan demandent à ce qu'un encadrant soit présent sur site en horaire de journée en semaine.

Les horaires 8h - 17h sont déjà en place sur le site. Les DPX doivent être au maximum présent dans des horaires de journée afin de faire leur rôle de management. Pour cela, ils doivent adapter leur horaire.

Les agents de la DT demandent à ce qu'il leur soit possible d'effectuer uniquement des soirées étant donné que certains encadrant ne font que des matinées ?

Même réponse que la réponse précédente.

Des équipes de Goussainville se sont vues effectuer 2 missions (UACV, GCB...) sur une même journée ce qui entraînait une impossibilité de se restaurer. L'encadrement peut-il répartir les missions sur plusieurs équipes ?

Cela peut arriver mais ne doit pas être systématique. La pause casse croûte ne devant pas gêner le service.

La délégation FO demande où en est la dotation d'un nouveau memento ?

Le nouveau memento est prévu pour la fin de l'année.